

problème avec un bail.

Par **Gaipeto**, le **02/02/2007** à **08:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir dans un bail commercial que je vais reprendre dans l'état, il est indiqué le montant du loyer mais dans ce bail il n'est pas stipulé de caution. Est-ce que le propriétaire peut demander une caution.

Je voudrais savoir également sachant que je reprend le bail tel quel mais qu'il faut juste changer la "spécialisation" qui est actuellement spécialités chinoises pour cuisine traditionnelle quel est le coût de ce changement.

Merci.